

DELIBERATION N° 80/68 : REALISATION DES ESPACES VERTS /CONVENTION D'ETUDE AVEC L'A.U.A.N.

Monsieur le Maire, rapporteur, expose à l'Assemblée qu'il est urgent de se pencher sur la réalisation des espaces verts, dans les squares Charcot, Génobois et Bon Curé.

Il donne lecture d'une proposition émanant de l'A.U.A.N. qui se chargerait, notamment, de l'étude des projets et de l'élaboration du dossier de demande de subvention, des plans de détails ainsi que du dossier de consultation des entreprises.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- autorise le Maire à signer une convention avec l'A.U.A.N. ayant pour objet l'étude de réalisation des espaces verts de LUDRES-SUD (square Charcot, parc Génobois et square du Bon Curé), pour un montant T.T.C. de 25 000 Francs.